ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE et ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU CANADA

Déclaration conjointe sur les ordonnances électroniques

Vision en matière d'ordonnances électroniques

D'ici 2015, les ordonnances électroniques seront la façon de faire pour prescrire des médicaments aux Canadiens.

Définition

L'ordonnance électronique est la création et la transmission d'une ordonnance par voie électronique sécuritaire, entre une personne habilitée à prescrire des médicaments et la pharmacie choisie par le patient, au moyen du dossier médical électronique (DME) clinique et d'un logiciel de gestion de pharmacie.

Historique

Les technologies de l'information en santé (TIS) constituent, pour les cliniciens, un outil habilitant dans la prestation de services de santé à leurs patients. L'Association médicale canadienne (AMC) et l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) considèrent l'ordonnance électronique comme un outil clé pour offrir une meilleure valeur aux patients. L'intégration des TIS dans les cliniques et établissements de santé où médecins et pharmaciens offrent des soins est une priorité pour les deux associations[1].

Dans le cadre de son initiative de transformation des soins de santé, l'AMC a mis en lumière la nécessité d'accélérer l'instauration des ordonnances électroniques au Canada et d'en faire la principale méthode de prescription. Dans sa politique sur les pratiques optimales d'ordonnance, l'AMC signale que l'instauration des ordonnances électroniques constitue un élément clé. L'APhC, dans son Plan de mise en œuvre du Plan directeur pour la pharmacie, identifie les technologies de l'information et des communications, y compris les ordonnances électroniques, comme l'un des cinq grands champs d'action.

Nous applaudissons les efforts d'Inforoute Santé du Canada, des provinces et des territoires pour la création de systèmes d'information sur les médicaments (SIM) et d'une infrastructure de soutien pour les ordonnances électroniques. Par ailleurs, nous incitons fortement les gouvernements à continuer de prioriser les ordonnances électroniques et à prendre des mesures supplémentaires pour accélérer leurs investissements en la matière.

Nous estimons que les ordonnances électroniques amélioreront les soins aux patients ainsi que leur sécurité. En effet, les ordonnances électroniques, une fois intégrées au SIM, permettront d'améliorer la prise de décision clinique et la gestion des ordonnances et des médicaments en plus d'intégrer au déroulement des activités cliniques des renseignements supplémentaires disponibles au point d'intervention.

Principes

Les principes ci-dessous doivent guider nos efforts collectifs pour la mise sur pied d'un système d'ordonnances électroniques compatible dans toutes les administrations :

- Protection de la confidentialité et de la sécurité des patients
- Protection du choix des patients
- Accès des cliniciens aux renseignements sur les pratiques exemplaires en matière d'information, de coût des médicaments et de médicaments couverts
- Rationalisation des processus de travail
- Systèmes d'ordonnance électroniques compatibles avec les logiciels de gestion clinique et de gestion de cabinet et avec le SIM
- Lignes directrices sur le partage des données entre les professionnels de la santé et sur toute autre utilisation ou divulgation de données
- Capacité de vérifier l'authenticité et l'exactitude de l'ordonnance
- Processus empêchant la contrefaçon d'ordonnances et le détournement de drogues
- Établissement de normes pancanadiennes pour les signatures électroniques

Avantages des ordonnances électroniques

Nombre des avantages ci-dessous se concrétiseront lorsque les ordonnances électroniques seront intégrées au système d'information sur les médicaments (SIM).

[1] *La transformation des soins de santé au Canada*, Association médicale canadienne, juin 2010; *Plan de mise en œuvre du Plan directeur pour la pharmacie*, Association des pharmaciens du Canada, septembre 2009

- **Patients :**
  - Amélioration de la sécurité des patients et de la qualité globale des soins
  - Plus de commodité pour l'exécution de nouvelles ordonnances et de renouvellements
  - Meilleure collaboration au chapitre de la prestation de soins en équipe
- **Fournisseurs :**
  - Méthode plus sécuritaire et plus efficace de prescription et d'autorisation de renouvellement pour remplacer les méthodes périmées comme le téléphone, le télécopieur et le papier
  - Élimination de la retranscription et diminution des risques d'erreur et de la responsabilité, l'ordonnance n'étant écrite qu'une fois, au point d'intervention
  - Communications électroniques faciles entre les fournisseurs; réduction des appels et rappels téléphoniques des pharmacies et aux pharmacies pour des précisions
  - Systèmes d'avertissement et d'alerte au point d'ordonnance facilitant la réponse du clinicien en cas de contre-indication potentielle, d'interaction médicamenteuse et d'allergie
  - Prise de décision éclairée facilitée, rendant disponibles au point d'ordonnance les antécédents sur la prise de médicaments, les renseignements sur les médicaments et les traitements, la liste de médicaments couverts et le coût des médicaments
- **Système de santé :**
  - Efficacité et sécurité accrues pour la préparation et l'exécution des ordonnances et le suivi de la pharmacothérapie
  - Accès à un profil de pharmacothérapie commun complet, favorisant la prise de décision clinique et l'adhésion au traitement
  - Utilisation plus rentable des médicaments grâce à l'amélioration des ordonnances fondées sur des preuves, à l'adhésion aux médicaments couverts, à la sensibilisation aux coûts des médicaments et à la gestion des médicaments
  - Système de déclaration amélioré et meilleure évaluation de l'utilisation des médicaments

Défis

Même si la preuve de la valeur des ordonnances électroniques a été faite dans la littérature, leur utilisation n'est pas encore répandue. Au Canada, des défis communs et interreliés posent des difficultés à la mise en œuvre et à l'adoption des ordonnances électroniques, notamment :

- Amélioration de l'accès à des données pertinentes et complètes pour faciliter la prise de décision
- Augmentation de l'utilisation de la technologie au point d'intervention
- Emphase sur la planification à l'échelle des systèmes pour assurer une valeur dans l'ensemble du continuum
- Intégration des ordonnances électroniques aux processus de travail pour obtenir l'assentiment des médecins, pharmaciens et autres personnes autorisées à prescrire
- Augmentation de l'engagement du leadership à communiquer le besoin de changement, à lever les obstacles et à progresser sur cette question
- Mise à jour de la législation et de la réglementation pour régir les ordonnances électroniques

Instauration des ordonnances électroniques au Canada

L'AMC et l'APhC estiment qu'il est possible de concrétiser la vision énoncée aux présentes et de relever les défis susmentionnés en travaillant collectivement sur cinq fronts :

- Leadership du secteur des soins de santé dans toutes les administrations et engagement des organisations cliniques à faire des ordonnances électroniques une réalité d'ici 2015.
- Réalisation, par les provinces et les territoires, en collaboration avec Inforoute Santé du Canada, des unités élémentaires de structure pour soutenir les ordonnances électroniques en augmentant l'adoption du DME au point d'intervention, en terminant les travaux sur le SIM dans toutes les administrations et en établissant la connectivité entre les points d'intervention et les SIM.
- Définition, par les associations de pharmaciens et de médecins, de concert avec les provinces, les territoires et Inforoute Santé du Canada, d'avantages clairs pour les cliniciens (amélioration de l'efficience dans la prestation des soins et de l'efficacité grâce aux flux de travail modifiés) afin de motiver ceux-ci à adopter les ordonnances électroniques et concentration des efforts sur la concrétisation de ces avantages dans les trois années qui viennent.
- Création, par les provinces, territoires et organismes de réglementation, d'un contexte de politique et de réglementation propice à des ordonnances électroniques facilitant le rôle des cliniciens dans la prestation de soins de santé à leurs patients.
- Harmonisation, par les provinces et les territoires, des règles d'affaires et des normes en matière de télésanté afin de simplifier la mise en œuvre et la conformité par les fournisseurs de logiciels et de permettre plus d'investissements en innovation.